Image not found or type unknown

Prime de fin d'année sans charge ????

Par **amazonus**, le **05/12/2011** à **18:09**

Bonjour,
Nous sommes les deux seuls salariés d'une s a s, (les deux associés aussi)je souhaiterai savoir, si nous avons le droit à la prime exonéré de qq charges voté par mr sarkozy, et doit on prendre des dividendes sur la société pour beneficier de cette prime ?
sinon dans le cas d'une prime par exemple de mille euro par individu a combien s'eleveraient les charges à payer grosso modo(notre corps de metier est le batiment: vitrerie miroiterie " metier a risque pour urssaf ", si ca peut aider a chiffrer)?
merci alex

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés